

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : **4 heures**

COEFFICIENT : **7**

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

**Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.**

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit l'épreuve composée.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

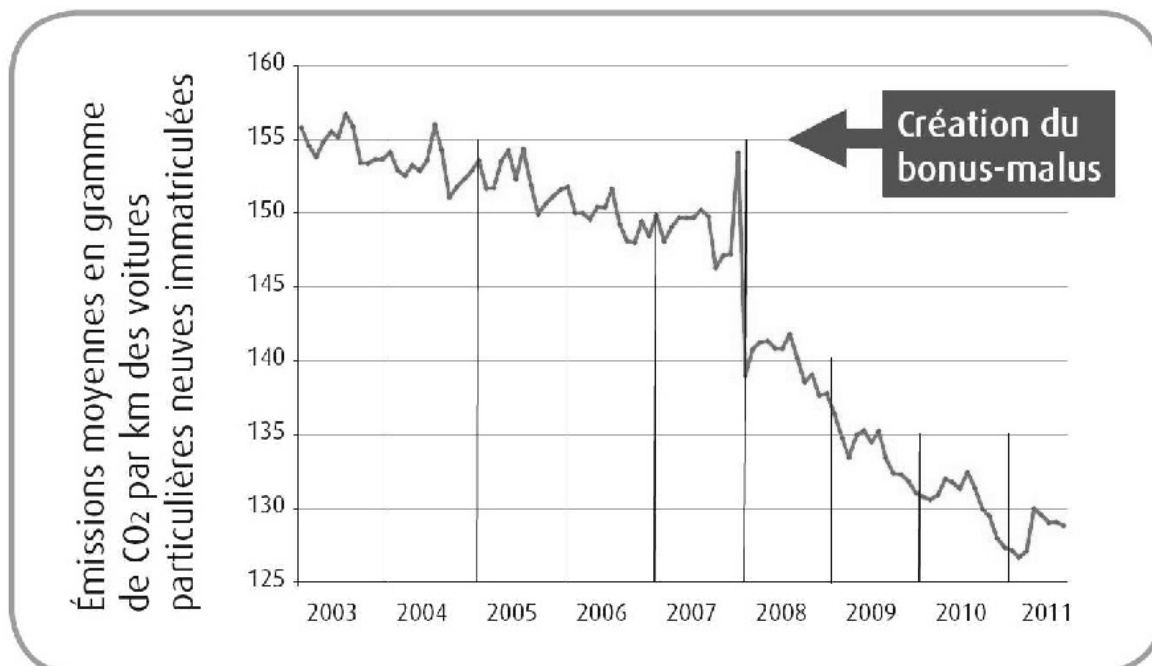
- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Sujet : Comment les politiques climatiques peuvent-elles permettre de préserver l'environnement ?

DOCUMENT 1 :

Bonus-malus : évolution des émissions de CO₂ en g/km des véhicules neufs



Source : « Focus sur quelques faits et chiffres... », Commissariat général au développement durable, octobre 2011.

Note : Le système bonus-malus vise à récompenser, via un bonus (diminution du prix à l'achat), les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO₂, et à pénaliser, via un malus (majoration du prix à l'achat), ceux qui optent pour les modèles les plus polluants.

Le CO₂ est un gaz dit à effet de serre. Le niveau de son émission sert de mesure au risque de réchauffement climatique.

DOCUMENT 2 :

L'European Union Emission Trading Scheme (EU-ETS) ou Système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) est l'outil principal dont s'est dotée l'Union européenne pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. À travers l'EU-ETS, des permis d'émissions ont été attribués à environ 12000 installations industrielles (dont 1200 en France) dans 30 pays (les 27 membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège). Les émissions couvertes par l'EU-ETS représentent plus de la moitié des émissions de dioxyde de carbone* de l'Union européenne. Pour l'essentiel, les permis ont été alloués aux industries en fonction de leurs émissions passées. Les permis sont attribués pour une période de plusieurs années, afin de neutraliser l'effet des aléas climatiques sur les émissions (hivers rigoureux ou étés très chauds).

Le marché EU-ETS, plus précisément, comporte trois phases : une phase pilote (2005-2007), une phase II (2008-2012) et une phase III (2013-2020).

Lors de sa première année de fonctionnement, le prix de la tonne de CO₂** a fluctué autour de 25 euros. Mais en avril-mai 2006 les prix se sont effondrés (...). Au cours de la crise financière, sur fond de réduction conjoncturelle des émissions, les prix sont descendus jusqu'à 8,25 euros en février 2009 (...).

Pour la phase III, la Commission européenne souhaite qu'une fraction substantielle des permis soit mise aux enchères plutôt qu'ils soient alloués gratuitement aux entreprises. De nouveaux gaz à effet de serre devraient être inclus dans le système de quotas, de même que de nouvelles industries comme les compagnies aériennes.

Source : *Deux économistes face aux enjeux climatiques*, GUESNERIE Roger et STERN Nicholas, 2012.

* dioxyde de carbone = CO₂

** Il s'agit de gaz à effet de serre.

DOCUMENT 3 :

Engagements des pays en vertu du protocole de Kyoto et leur position en 2007 par rapport à leur objectif Kyoto

Pays	Objectif d'émissions Kyoto [2008-2012] / année de référence (1990)	Evolution des émissions depuis l'année de référence (1990) jusqu'en 2007 (%)	Ecart entre les émissions 2007 et l'objectif Kyoto (%)
EU 15	-8,0%	-4,3%	3,7%
Russie	0,0%	-33,9%	-33,9%
Japon	-6,0%	8,2%	14,2%
Ukraine	0,0%	-52,9%	-52,9%
Australie	8,0%	28,8%	20,8%
Canada	-6,0%	26,2%	32,2%
Pologne	6,0%	-11,6%	-5,6%
Roumanie	-8,0%	-37,3%	-29,3%
Rép. Tchèque	-8,0%	-22,5%	-14,5%
Bulgarie	-8,0%	-35,6%	-27,6%
Bélarus	-8,0%	-38,0%	-30,0%
Hongrie	-6,0%	-23,5%	-17,5%
Slovaquie	-8,0%	-35,9%	-27,9%
N.-Zélande	0,0%	22,1%	22,1%
Norvège	1,0%	10,8%	9,8%
Suisse	-8,0%	-2,7%	5,3%
Lituanie	-8,0%	-49,6%	-41,6%
Estonie	-1,8%	-47,5%	-39,5%
Croatie	-5,0%	-5,2%	-0,2%
Lettonie	-8,0%	-54,7%	-46,7%
Slovénie	-8,0%	11,6%	19,6%
Islande	10,0%	31,8%	21,8%
Liechtenstein	-8,0%	6,1%	14,1%
Monaco	-8,0%	-9,3%	-1,3%
États-Unis*	-7,0%	16,8%	23,8%

Le calcul est réalisé sur la base des émissions 2006, les données 2007 n'étant pas disponibles.

* Les Etats-Unis n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et ne sont dès lors pas légalement contraints à respecter leur objectif.

Source : CCNUCC, *Mission Climat de la Caisse des Dépôts*, juillet 2009.

Note : Les objectifs de Kyoto sont des engagements pris par différents pays, signataires du protocole de Kyoto, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de façon à réduire le réchauffement climatique.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1 - Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 - Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 - Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

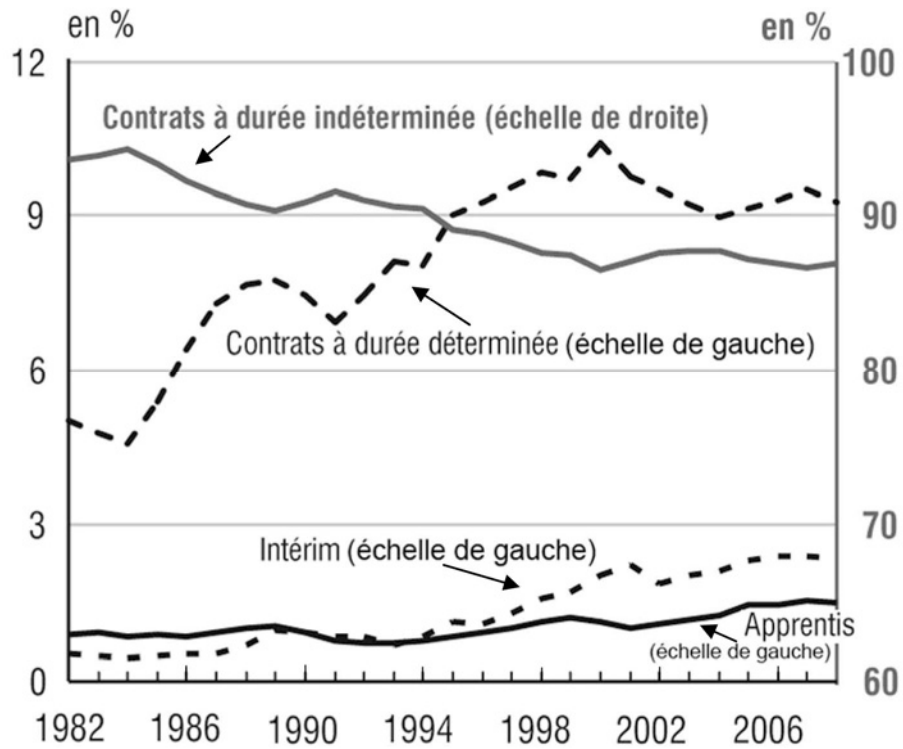
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Montrez que, selon Durkheim, dans les sociétés où s'affirme le primat de l'individu la solidarité ne faiblit pas.
2. Quels sont les avantages du commerce international pour les producteurs ?

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous montrerez les évolutions de l'emploi qu'il met en évidence.



Champ : France métropolitaine.

Source : *Enquête emploi 2008*, INSEE.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités économiques.

DOCUMENT 1 :

La création d'équipements collectifs (...) vise à « démarchandiser »*, comme dit Esping Andersen, l'accès à certains biens. Ici, l'égalité procède moins de l'égalisation des revenus que de la mise à disposition de tous de biens longtemps réservés à quelques-uns. C'est le cas notamment des transports publics, de l'implantation des services publics, de l'éducation et de tous les équipements publics gratuits parce que leur charge est répartie sur l'ensemble des contribuables. Ces biens n'entrent pas directement dans la statistique qui mesure les inégalités sociales ; pourtant, eux aussi contribuent à l'égalisation progressive des places, puisque chacun peut en bénéficier. D'ailleurs, la République a longtemps conçu son rôle social par rapport à l'équipement du territoire, chaque commune devant avoir ses écoles, son collège, sa poste, son commissariat, sa piscine, sa bibliothèque, sa salle polyvalente, etc. Les services publics et leur gratuité sont perçus comme une des conditions de l'égalité des places.

Source : *Les places et les chances*, DUBET François, 2010.

(*) Soustraire de la sphère marchande.

DOCUMENT 2 :

Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation* en 2010 (en euros)

Fractiles de niveau de vie** avant redistribution (1)								
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	Ensemble
Revenu avant redistribution (a)	4 332	7 400	15 489	21 191	28 243	53 582	69 654	25 181
Prélèvements	- 217	- 440	- 1 258	- 2 466	- 4 129	-10 621	- 15 000	- 3 783
Prestations	5 959	4 332	1 418	1 067	819	600	616	1 647
Revenu disponible (b)	10 073	11 293	15 649	19 792	24 933	43 561	55 270	23 045
Taux de redistribution ((b-a) x 100) / a (en%)	132,5	52,6	1,0	- 6,6	- 11,7	- 18,7	- 20,7	- 8,5

(1). Q1 : 20% des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20% des personnes les plus aisées ; D1 : 10% des personnes les plus modestes, ..., D10 : 10% des personnes les plus aisées.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : *France, portrait social*, édition 2011, INSEE.

Lecture : les personnes du 3^{ème} quintile de niveau de vie avant redistribution ont acquitté en moyenne 2466 euros de prélèvements par an et par unité de consommation.

(*) Le nombre de personnes du ménage est ramené à un nombre d'unités de consommation en donnant un poids différents selon l'âge et le nombre des personnes.

(**) Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

DOCUMENT 3 :

En France, le taux de syndicalisation est faible et les salaires sont principalement soutenus par le biais du salaire minimum légal, qui n'existe pas en Suède, et qui est rehaussé régulièrement. Le salaire minimum établit un plancher de taux horaire de salaire en dessous duquel le salaire ne peut pas descendre, quelle que soit la productivité marginale du travailleur. Jusqu'à la fin des années 1960, la très faible progression du salaire minimum a contribué à élargir la distribution des salaires par le bas. La forte revalorisation du salaire minimum en 1968 et le passage du SMIG* au SMIC** en 1970 ont largement contribué à réduire les inégalités de salaire. Contrairement au SMIG, le SMIC repose sur des mécanismes d'indexation par rapport à l'inflation et par rapport au salaire horaire de base ouvrier ; son pouvoir d'achat est donc garanti et il tient compte de la croissance économique du pays. Jusqu'en 1983, le SMIC a fait l'objet de nombreux coups de pouce de la part du gouvernement, si bien que son pouvoir d'achat augmenta de plus de 130% entre 1968 et 1983 (Piketty, 2001). Les hausses du SMIC accordées durant les années 2000, notamment sous l'effet des 35 heures, ont contribué à écraser la distribution des salaires. Finalement, les bas salaires dépendent fortement des décisions publiques relatives au niveau du SMIC.

Source : « Panorama des différentes politiques de luttes contre les inégalités », PÉRIVIER Hélène, *Cahiers français*, juillet-août 2009.

(*) Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti.

(**) Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.